



Contact : Nicole Gesret
Directrice Exécutive Marketing & Communications
nicole.gesret@aig.com
Tel: 01 49 02 48 23

Paris, le 8 Novembre 2017

La solution Expatriate Care d'AIG : du nouveau pour les salariés en mission à l'étranger ou en expatriation

Pour les entreprises ancrées dans la mondialisation, la mobilité internationale de leurs employés pour des missions de courte ou longue durée est aujourd'hui une pratique courante. Pour autant, les salariés ne bénéficient pas toujours d'une protection adaptée à leur situation à l'étranger.

Avec son offre **Expatriate Care**, AIG, un leader mondial de l'assurance, apporte une expertise internationale pour les salariés en déplacement et leurs proches. **Expatriate Care** met à la disposition des assurés une protection efficace qui intègre :

- Un régime de base complet : avec des frais médicaux couverts jusqu'à 2 millions d'euros, une prise en charge des frais d'évacuation en cas de crise politique, la responsabilité civile et la prise en charge des frais d'assistante juridique ;
- Un niveau de couverture modulable avec des options pour ajuster l'offre à tous types de situations, en fonction des besoins spécifiques des salariés: la prise en charge des frais de soins dentaires à 100%, la chirurgie oculaire à hauteur de 80%, la couverture des voyages de loisirs, la couverture en cas d'invalidité permanente ou de décès...
- Un accès à des praticiens spécialisés de renommée internationale pour les informer avant le départ à l'étranger et les accompagner sur place ;
- Une assistance 24h/24h avec un centre d'appel multilingue, un site internet dédié, et une application mobile.

En choisissant de souscrire Expatriate Care, les entreprises offrent ainsi à leurs salariés ainsi qu'à leur famille la sérénité lors de leurs déplacements à l'étranger, qu'ils soient de courte ou longue durée.

La présentation détaillée de l'offre Expatriate Care est accessible sur la plateforme web d'AIG :
<https://www.aigassurance.fr/entreprises/produits-et-services/voyages-d-affaires-et-expatriation/group-plus-expatriate-care>

###

American International Group, Inc. (AIG) est l'un des leaders mondiaux de l'assurance. Fondées en 1919, les sociétés membres d'AIG aujourd'hui, offrent une vaste gamme d'assurance dommages et responsabilité, d'assurance-vie, produits de retraite et d'autres services financiers à des clients dans plus de 80 pays et juridictions. Ces offres comprennent divers produits et services qui

aident les entreprises et les particuliers à protéger leurs actifs, à gérer les risques et assurer la sécurité de la retraite. Les activités principales d'AIG comprennent l'assurance des risques d'entreprises et des risques des particuliers. L'assurance des risques d'entreprises comprend : les assurances de responsabilités et les lignes financières, ainsi que les risques dommages et spéciaux. L'assurance de particulier comprend : l'assurance individuelle et les programmes affinitaires. AIG est cotée en bourse à New-York (NYSE) et Tokyo.

Pour plus d'informations sur AIG, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com, ou nous retrouver sur You Tube : www.youtube.com/aig, Twitter : @AIGinsurance www.twitter.com/AIGinsurance, ou LinkedIn : www.linkedin.com/company/aig

AIG est le nom commercial du réseau mondial d'assurance dommages et responsabilité, vie et retraite d'American International Group Inc. Les produits et services sont fournis par des filiales ou sociétés affiliées d'American International Group, Inc. A travers l'ensemble des pays de l'Union Européenne (UE) et la Suisse, les assurances sont portées par AIG Europe Limited. Les produits et services sont soumis à la réglementation locale, susceptibles de varier selon les pays et peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays. Les produits et services hors assurance peuvent être fournis par des tiers. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, disponibles sur simple demande.